États financiers 30 juin 2002



Pricewaterhouse Coopers s.r.l. Comptables agréés 1250, boulevard René-Lévesque Ouest Bureau 2800 Montréal (Québec) Canada H3B 2G4 Téléphone +1 (514) 205 5000 Télécopieur +1 (514) 876-1502

Le 2 août 2002

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Nous avons vérifié le bilan de **Capital régional et coopératif Desjardins** (la « société ») au 30 juin 2002, les états des résultats, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de la période de six mois terminée à cette date ainsi que le relevé des investissements non garantis à impact économique québécois au 30 juin 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada

Les états financiers au 31 décembre 2001, et pour l'exercice terminé à cette date, avant leur redressement en vue de tenir compte de la modification comptable décrite à la note 2, ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 21 février 2002. Nous avons vérifié les redressements apportés aux états financiers de 2001 et, à notre avis, ces redressements sont, à tous les égards importants, appropriés et ont été correctement apportés.

Ericewaterhouse Coopers S. K. L.

Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s'entend du cabinet canadien PricewaterhouseCoopers s.r.l. et des autres sociétés membres du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers.

Bilan

(en milliers	de	dollars,	sauf 1	'actif r	net par	action	ordinaire)	
١,	•			-	******	P	****	0101110110	

(en milliers de dollars, sauf l'actif net par action ordinaire)		
	Au 30 juin 2002 \$	Au 31 décembre 2001 \$ (redressé) (note 2)
Actif		
Investissements non garantis à impact économique québécois Investissements (se reporter au Relevé) Fonds engagés mais non déboursés	8 203 6 164	<u>-</u>
	14 367	-
Autres placements (note 4) Comptes débiteurs (note 5) Espèces et quasi-espèces Logiciels (moins l'amortissement cumulé de 184 \$; néant au 31 décembre 2001)	209 246 2 385 615	70 545 20 484 5
Impôts futurs (note 9)	1 764	-
	230 354	92 616
Passif		
Subventions non remboursables reportées (note 6) Comptes créditeurs et charges à payer (note 7) Impôts sur le revenu	6 725 106 737 1 836	8 008 5 510 21
	115 298	13 539
Actif net	115 056	79 077
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 8) Bénéfices non répartis	115 025 31	79 054 23
	115 056	79 077
Nombre d'actions ordinaires en circulation Actif net par action ordinaire	11 503 000 10,00	7 905 000 10,00

Approuvé par le Conseil,

(signé) Luc Chabot, administrateur

(signé) Olivier Lavoie, administrateur

Avoir des actionnaires

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2002

(en milliers de dollars)

	Capital- actions \$	Bénéfices non répartis \$	Avoir des actionnaires \$
Solde au début de la période	79 054	23	79 077
Émission d'actions ordinaires Bénéfice net de la période	35 971	- 8	35 971 8
Variation nette	35 971	8	35 979
Solde à la fin de la période	115 025	31	115 056

Résultats

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2002

(en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par action ordinaire)

	\$
Produits Intérêts sur le s autres placements Droits d'adhésion Honoraires de négociation Intérêts sur les débentures	977 381 104 17
	1 479
Charges Frais d'exploitation Services aux actionnaires Taxe sur le capital Amortissement Subventions non remboursables (note 6)	1 879 410 93 184 (1 283) 1 283
Bénéfice avant impôts sur le revenu	196
Impôts sur le revenu (note 9)	188
Bénéfice net de la période	8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Bénéfice net par action ordinaire	9 326 0,00

Flux de trésorerie

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2002

(en milliers de dollars)	
	\$
Flux de trésorerie liés aux	
Activités d'exploitation Bénéfice net de la période Éléments sans incidence sur les liquidités	8
Amortissement Impôts futurs	184 (1 764)
	(1 572)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10 a))	18 231
	16 659
Activités d'investissement Investissements non garantis à impact économique québécois Acquisition d'autres placements (note 10 b)) Produit de la cession d'autres placements Logiciels	(8 203) (112 500) 70 545 (579)
Activités de financement Produit de l'émission d'actions ordinaires Subventions non remboursables reportées	35 971 (1 283) 34 688
Variation nette des espèces et quasi-espèces au cours de la période	610
Espèces et quasi-espèces au début de la période	5
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	615
Renseignement supplémentaire Impôts sur le revenu payés	160

Relevé des investissements non garantis à impact économique québécois **Au 30 juin 2002**

(en milliers de dollars)

			Investissements n	ts non garantis	
	Secteur d'activité	Actions avec droit de vote \$	Actions sans droit de vote	Débentures et prêts \$	Total \$
2754-1564 Québec inc. (Groupe Beaudry)	I	-	100	_	100
9116-4509 Québec inc. (Plastiques Anchor Ltée)	I	-	400	-	400
Aégera Thérapeutiques inc.	S	-	1 000	=	1 000
Aqua-Biokem BSL inc.	S	-	200	-	200
BioAxone Thérapeutique inc.	S	-	522	-	522
Bois Biss-Beau inc. (Groupe Beaudry)	I	-	139	240	379
Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent	I	-	-	200	200
DuponTrolley Industries inc.	I	-	-	280	280
Fivetracks inc.	I	-	120	160	280
Groupe Documens inc.	TI	-	667	-	667
IndustryHub inc.	TI	-	400	-	400
IPS Thérapeutique inc.	S	-	-	80	80
Les Logiciels Dynagram inc.	TI	-	368	-	368
Les Luzernes Belcan du Lac-St-Jean inc.	I	160	-	120	280
Les Plastiques TPI inc.	Ĩ	-	-	400	400
MayaTech inc.	1	240	-	60	300
Nature 3M inc.	I	100	-	60	160
Technologies 20-20 inc.	ΤŢ	-	-	1 000	1 000
Usital Canada inc.	1	-	120	-	120
Viamode Photoniques inc.	TC		1 067	-	1 067
Total au coût		500	5 103	2 600	8 203
Plus-value (moins-value) non réalisée					-
Fonds engagés mais non déboursés					6 164
Juste valeur					14 367

Légende des secteurs d'activité

I: Industriel

S: Santé et biotechnologies
TC: Télécommunications
TI: Technologies de l'information

Les ententes d'investissements non garantis à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Ces investissements ont tous été réalisés au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2002.

Les prêts et débentures portent intérêt au taux moyen pondéré de 13,42 % et ont une durée moyenne résiduelle de 4,7 années.

Capital régional et coopératif Desjardins Relevé des investissements non garantis à impact économique québécois (suite) Au 30 juin 2002

(en milliers de dollars)

La répartition des investissements par secteur d'activité s'établit comme suit :

		Fonds engagés		
Secteur d'activité	Investissements non garantis \$	mais non déboursés \$	Total \$	
Industriel Santé et biotechnologies Télécommunications Technologies de l'information	2 899 1 802 1 067 2 435	792 2 132 1 000 2 240	3 691 3 934 2 067 4 675	
Total au coût	8 203	6 164	14 367	
Plus-value (moins-value) non réalisée		-		
Juste valeur	8 203	6 164	14 367	

Notes afférentes aux états financiers **30 juin 2002**

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive et mission, administration et investissements

Loi constitutive et mission

Capital régional et coopératif Desjardins (la « société ») est constituée par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (L.Q. 2001, chapitre 36) et est réputée avoir été constituée par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. La société a commenc é ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social ayant pour mission de :

- mobiliser du capital de risque en faveur des régions ressources du Québec (l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Saguenay – Lac-Saint-Jean) et du milieu coopératif;
- favoriser le développement économique des régions ressources par des investissements dans des entités admissibles exploitant leurs activités dans ces régions;
- appuyer le mouvement coopératif dans l'ensemble du Québec par des investissements dans des coopératives admissibles;
- accompagner les entités admissibles dans leur démarrage et leur développement;
- stimuler l'économie québécoise par des investissements sur l'ensemble du territoire du Québec.

Administration

Les activités de la société sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres comme suit :

- 8 personnes nommées par le président du Mouvement des caisses Desjardins;
- 2 personnes élues par l'assemblée générale des porteurs de parts;
- 2 personnes nommées par les 10 membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la loi;
- le président et directeur général de la société.

Investissements

La société peut faire des investissements minoritaires avec ou sans garantie ou cautionnement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 50 000 000 \$ ou l'avoir net est inférieur ou égal à 20 000 000 \$.

La société peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à la société d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, la société ne peut, directement ou indirectement, acquérir ou détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

Notes afférentes aux états financiers **30 juin 2002**

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive et mission, administration et investissements (suite)

Au cours de chaque exercice à compter de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2006, la part des investissements de la société dans des entités admissibles qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen de la société pour l'exercice précédent et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles.

2 Modification comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001, un montant de 1 582 000 \$, représentant le coût du développement de logiciels, a été enregis tré à titre de dépenses et une portion équivalente de la subvention reportée a été comptabilisée à l'encontre de ces dépenses résultant en un effet nul sur le bénéfice net. Au cours de la période terminée le 30 juin 2002, la société a modifié la comptabilisation de ces éléments de façon rétroactive avec redressement des chiffres comparatifs. Le redressement a consisté à capitaliser les dépenses mentionnées ci-dessus à titre de logiciels et à augmenter le solde des subventions non remboursables reportées d'un montant équivalent. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur l'actif net, le bénéfice net ainsi que sur les flux de trésorerie de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et la période terminée le 30 juin 2002.

3 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour la période présentée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

Investissements non garantis à impact économique québécois

Actions non cotées et débentures et avances

Les participations en actions non cotées et les débentures et avances sont inscrits à leur juste valeur déterminée selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la capitalisation du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements représentatif et la capitalisation ou l'actualisation des flux de trésorerie.

Les hypothèses significatives tenues en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2002

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3 Principales conventions comptables (suite)

Fonds engagés mais non déboursés

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées par la société mais non encore déboursées à la fin de la période.

Autres placements

Les autres placements consistent en des dépôts à terme inscrits au coût et en des obligations inscrites à leur coût non amorti, déduction faite de la provision pour pertes, s'il y a lieu. La juste valeur est calculée selon la valeur au marché, soit la valeur à la cote de fermeture à la date du bilan.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des soldes bancaires. Conformément à la pratique du secteur, les placements à court terme dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois sont exclus des espèces et quasi-espèces et classés dans les autres placements.

Logiciels

Les logiciels sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois à cinq ans.

Impôts sur le revenu

La société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le revenu. Selon cette méthode, les impôts futurs sont calculés sur la différence entre les valeurs fiscales et comptables des différents actifs et passifs. Le taux d'imposition en vigueur lorsque ces différences se résorberont est utilisé pour calculer l'impôt futur à la date du bilan. Les actifs d'impôts sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'actif sera réalisé.

Constatation des produits

Gains et pertes à la cession de placements

Les gains et pertes à la cession de placements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de disposition et le coût, sans égard à la plus-value (moins-value) non matérialisée au cours d'exercices antérieurs, laquelle est renversée et prise en compte dans la plus-value (moins-value) non matérialisée de l'exercice en cours.

Droits d'adhésion

Les droits d'adhésion sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2002

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3 Principales conventions comptables (suite)

Primes et escomptes

Les primes et escomptes sur les placements à échéance déterminée sont amortis selon la méthode du rendement effectif jusqu'à leur échéance.

Subventions non remboursables

Les subventions non remboursables reçues du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et du Mouvement des caisses Desjardins sont portées aux résultats lorsque les dépenses afférentes sont engagées.

4 Autres placements

	Au 30 juin 2002 \$	Au 31 décembre 2001 \$
Obligations Dépôts à terme	102 910 112 500	- 70 545
Moins les fonds engagés mais non déboursés	215 410 6 164	70 545
	209 246	70 545

Les obligations d'une valeur nominale de 100 000 000 \$ portent intérêt au taux moyen pondéré de 5,71 % et viennent à échéance de février 2007 à juin 2012. Les dépôts à terme portent intérêt au taux moyen pondéré de 2,48 % et viennent à échéance en juillet 2002. La juste valeur de ces placements est comparable à leur valeur comptable.

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2002

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5 Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2002 \$	Au 31 décembre 2001 \$
Souscriptions et droits d'adhésion à recevoir Subventions non remboursables à recevoir	1 039	10 272
Mouvement des caisses Desjardins	-	5 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec	-	5 000
Intérêts à recevoir sur les autres placements	972	71
Taxes de vente à recevoir	269	141
Autres comptes débiteurs	105	
	2 385	20 484

6 Subventions non remboursables

Pour accélérer la mise en place de la société et le développement de ses activités en région, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et le Mouvement des caisses Desjardins ont accordé à la société, en parts égales, des subventions non remboursables totalisant 10 000 000 \$\$. Ces subventions permettent à la société d'absorber à même ces sommes ses frais d'organisation et de mise en place et la mise sur pied d'un savoir-faire sectoriel permettant d'accompagner les entreprises et les coopératives dans leur démarrage et leur développement. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2002, 1 283 000 \$\$ de ces subventions ont été utilisés. Le solde de 6725 000 \$\$ (8 008 000 \$\$ au 31 décembre 2001) a été reporté et présenté au passif du bilan.

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2002

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7 Comptes créditeurs et charges à payer

	Au 30 juin 2002 \$	Au 31 décembre 2001 \$
Entités membres du Mouvement des caisses Desjardins		
Obligations à payer	102 910	_
Frais de gestion	1 489	-
Logiciels	579	1 701
Frais de démarrage	-	2 141
Frais fiduciaires	319	324
Autres	1 267	984
	106 564	5 150
Autres	173	360
	106 737	5 510

8 Capital-actions

Autorisé

La société est autorisée à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 000 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 1 500 000 000 \$, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la loi.

Émis et payé

	Au 30 juin 2002 \$	Au 31 décembre 2001 \$
11 502 535 actions ordinaires (7 905 450 au 31 décembre 2001)	115 025	79 054

Au cours de la période, la société a émis 3 597 085 actions ordinaires (7 905 450 actions ordinaires en 2001) en contrepartie des 35 970 850 \$ en espèces (79 054 500 \$ en 2001).

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2002

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8 Capital-actions (suite)

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par la société que dans les cas suivants :

- à la demande de la personne qui l'a acquise de la société depuis au moins sept ans;
- à la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- à la demande de la personne qui l'a acquise de la société si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours de la date de souscription;
- à la demande d'une personne qui l'a acquise de la société si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

Par contre, la société pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas et la mesure prévus par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Le prix de rachat des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de la société sur la base de la valeur de la société déterminée selon les états financiers vérifiés.

9 Impôts sur le revenu

Aux fins du calcul du revenu imposable au Québec, la société est autorisée à déduire, pour une année d'imposition donnée, un montant n'excédant pas son revenu imposable pour l'année. Il s'ensuit que la société n'aura aucun impôt à payer au Québec sur ses revenus. De plus, les impôts fédéraux sur le revenu incluent l'impôt des grandes sociétés.

a) Les impôts sur le revenu se détaillent comme suit :

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2002 \$
Impôts exigibles Impôts futurs	1 952 (1 764)
	188_

Actifs d'impôts futurs, montant net

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2002

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Impôts sur le revenu (suite)

Le taux réel d'imposition sur le revenu diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2002 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base du Canada,	57
29,12 % Impôt des grandes sociétés*	131
	188
* L'impôt des grandes sociétés est établi en fonction du capital employé au Canada par la société.	
Les impôts futurs comprennent les éléments suivants :	
	\$
Actifs d'impôts futurs Subventions non remboursables reportées Autre élément	1 958 25
	1 983
Passifs d'impôts futurs Logiciels	219

L'achat d'actions de la société donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, pour un montant égal à 50 % de l'ensemble des montants, jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

1 764

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2002

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10 Flux de trésorerie

a) La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement s'établit comme suit :

	Ψ
Diminution des comptes débiteurs	18 099
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	
(note 10 b))	(1 683)
Augmentation des impôts sur le revenu	1 815
	18 231

b) Des obligations d'un montant de 102 910 400 \$ ont été acquises pour la période au cours de laquelle aucun déboursé n'a été effectué en date du 30 juin 2002.

11 Opérations entre apparentés

La société est membre du Mouvement des caisses Desjardins. Dans le cours normal de ses activités, la société a conclu des opérations avec d'autres entités membres du Mouvement des caisses Desjardins. Toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange :

rations sont mesurées à la valeur d'échange :	Pour la
	période de six mois terminée le 30 juin 2002 \$
Résultats	
Caisse centrale Desjardins	077
Intérêts sur les autres placements	977
Investissement Desjardins Inc. Frais de gestion	1 489
Fédération des caisses Desjardins du Québec Frais d'exploitation	145
Mouvement des caisses Desjardins Subvention non remboursable	642
Fiducie Desjardins inc. Revenu d'adhésion Frais d'administration	381 316
Frais a administration	310

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2002

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11 Opérations entre apparentés (suite)

	Au 30 juin 2002 \$	Au 31 décembre 2001 \$
	·	(redressé)
Bilan		
Caisse centrale Desjardins		
Dépôts à terme	112 500	70 545
Comptes débiteurs	47	71
Encaisse	615	5
Valeurs mobilières Desjardins		
Obligations	102 910	-
Comptes débit eurs	925	-
Comptes créditeurs et frais courus à payer	103 835	-
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Comptes débiteurs	-	5 000
Logiciels	119	-
Comptes créditeurs et frais courus à payer	264	2 253
Mouvement des caisses Desjardins		
Subvention non remboursable reportée	3 362	4 004
Investissement Desjardins Inc.		
Comptes débiteurs	6	-
Comptes créditeurs et frais courus à payer	1 489	1 264
Fiducie Desjardins inc.		
Comptes débiteurs	1 039	10 272
Logiciels	460	1 582
Comptes créditeurs et frais courus à payer	975	1 633
Fonds d'investissement Desjardins régionaux		
Comptes débiteurs	83	-
Comptes créditeurs et frais courus à payer	1	-

12 Engagements

La société a retenu les services d'Investissement Desjardins Inc., une entité membre du Mouvement des caisses Desjardins, et l'a mandatée pour qu'elle assure la gestion et l'exploitation complète de la société, conformément aux stratégies et objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion intervenue entre Investissement Desjardins Inc. et la société est en vigueur pour un terme initial de dix ans, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin d'un commun accord. Par la suite, elle sera renouvelée automatiquement pour des termes de cinq ans à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 18 mois, ne décide d'y mettre fin.

En vertu de cette convention, la société s'est engagée à verser annuellement des honoraires de gestion équivalant à 3 % de la vale ur nette moyenne annuelle des actifs de la société, déduction faite de toutes sommes à payer pour l'acquisition de placements. Ce pourcentage sera diminué à 2,5 % à compter de l'exercice de la société suivant celui où la valeur nette des actifs aura atteint 750 000 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers 30 juin 2002

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12 Engagements (suite)

La société a confié à Fiducie Desjardins inc., une société du Mouvement des caisses Desjardins, les rôles de registraire et d'administrateur relativement aux transactions effectuées par les actionnaires. La durée de cette convention est de trois ans et deux mois à compter du 1^{er} novembre 2001 et elle sera renouvelée d'année en année aux mêmes conditions à moins d'un avis écrit contraire donné par l'une ou l'autre des parties 180 jours avant la fin d'une année.

13 Instruments financiers

La juste valeur des comptes débiteurs, des espèces et quasi-espèces, et des comptes créditeurs et charges à payer est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances en cause.

Le risque de perte lié au crédit provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. La société réduit ce risque en traitant uniquement avec la Caisse centrale Desjardins et Valeurs mobilières Desjardins, entités membres du Mouvement des caisses Desjardins.